



**DELIB 61-2024**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de CAHUZAC  
Séance du 26 novembre 2024 à 18H00**

*Nombre de membres*

Afférents au Conseil : 7

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 7

Date de la convocation : 21/11/2024

Date d'affichage : 21/11/2024

L'an deux mille vingt et quatre et les vingt-six novembre à 18h06, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Mesdames Alexia BOUSQUET, Emeline PAGÈS, Evelyne ROUANET, Martine BOUSQUET et Messieurs Cédric GARCIA, Francis LEDOUX, Jean-Luc IMART, Simon SAFFORES.

Excusés : Adrien STOLDICK pouvoir à Simon SAFFORES.

Absents : Mme Nadège BOUYSSÉ

Secrétaire de séance : M. Francis LEDOUX

Conformément à l'article [L 2121-21 du CGCT](#), Mme le maire propose de voter à main levée

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

**Objet de la délibération : Délibération pour la signature d'un avenant à la Convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat**

Madame le Maire indique au Conseil qu'il convient de signer un avenant concernant la signature électronique qui permet à la commune de transmettre ses délibérations, arrêtés, budgets, et autres actes individuels ou réglementaires à la préfecture.

Elle précise que cet avenant doit être signé pour la mise en place du Compte Financier Unique (fusion des comptes administratif et de gestion), qui devrait être mis en place par la commune prochainement.

Madame le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer cet avenant entre la commune et la Préfecture.

**Pour : 7 ; Contre : 0 ; Abstention : 0**

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,

Mme le Maire, Alexia BOUSQUET